



COMPTE – RENDU RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 décembre 2009

L'An deux mille neuf, le 17 décembre à 19 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :

Monsieur Jean- Michel DARSONVILLE, Maire

Etaient présents :

L. LE BARS; J – C. REMY;; J. BOCQUET; P. DELESTREES; A. DREUX; J. JOUAN; A. MANSARD; B. SOREL; J. TUQUET ; A. LOPES ; J.-F. LAPORTE ; J. LE BARS formant la majorité des membres en exercice

Absents :

Excusés : M. THOUVENOT ; D. FOURNIER

Non- Excusés : /

Absent(s) ayant donné procuration :

Monsieur Patrick DELESTREES a été élu secrétaire de séance.

Appel nominal.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures 00.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de rajouter 1 point à l'ordre du jour :

- Convention de mise à disposition de personnel – Mairie de Maysel

Proposition adoptée à l'unanimité.

I – PERSONNEL COMMUNAL

Ouverture de poste provisoire employée administratif :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- à l'unanimité, de créer un poste d'adjoint administratif de 2ème classe en C.D.D, de 20 heures 00 hebdomadaires, à compter du 21 décembre 2009 jusqu'au 31 janvier 2010.

Colis de Noël :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- à l'unanimité, de reconduire l'attribution d'un colis de Noël au personnel communal, sous forme de bons d'achat qui sera utilisé pour acheter un bien déterminé (alimentation exclue), dans un magasin déterminé, avant le 31 janvier 2010.
- à l'unanimité, d'attribuer ce colis à l'ensemble du personnel, titulaires et non titulaires et à l'apprenti inscrits au tableau des effectifs au 01 décembre 2009, et justifiant de 6 mois d'ancienneté à la mairie;
- à l'unanimité, de fixer la valeur du bon d'achat à 180 € pour l'année 2009.

Arrivée de Madame DREUX Annie à 19 h 17

Formation :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- à l'unanimité, d'inscrire la secrétaire de mairie au Centre de Gestion de l'Oise pour la formation budgétaire prévue courant février – mars 2010.

II- Adhésion

Affiliation à l'ADTO (Association Départementale pour les Territoires de l'Oise)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- à l'unanimité, d'adhérer à l'ADTO (Association Départementale pour les Territoires de l'Oise) avec une cotisation de 1 € par habitants soit 596 € (596 habitants à la dernière évaluation de l'INSEE).

III - INSEE

Participation financière au recensement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- à l'unanimité, de payer des heures supplémentaires si besoin, à l'agent recenseur qui s'occupera de la saisie des bulletins de recensement.

Ouverture d'un poste de coordonnateur communal

Le Conseil Municipal décide :

- à l'unanimité, d'ouvrir un poste de coordonnateur communal.

Ouverture de poste d'agents recenseurs

Le Conseil Municipal décide :

- à l'unanimité, d'ouvrir trois postes d'agents recenseurs.

IV – QUESTIONS DIVERSES

Convention de mise à disposition de personnel – Mairie de Maysel

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- A l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition de personnel avec la Mairie de Maysel pour l'installation et la désinstallation des illuminations de Noël sur la commune de Maysel.

La séance est levée à 20 h 08.

Vu, pour être affiché, le

Le Maire,

Jean- Michel DARSONVILLE